



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Préavis No 11/17 : Demande d'un crédit de CHF 314'300.- pour la réfection et l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission ad'hoc s'est réunie le 11 octobre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville de Moudon. Elle était composée de MM Benjamin Simon, Ikitepe Ufuk, Ghelmini Ronny, Habegger Etienne, et de Christophe Gertsch, votre rapporteur.

Nous remercions Monsieur, Stürner Félix, municipal enfance, Jeunesse et infrastructures scolaires, et de Monsieur Frédéric Fühlmann, responsable de l'intendance des bâtiments, pour leur présence et les réponses à nos questions. Madame Michèle Pidoux-Jorand, municipale des services industriels, voiries, forêts et infrastructures routières et souterraines était excusée.

Monsieur Félix Stürner rappelle, en début de séance que l'actuel préavis a connu différentes moutures et avait été retiré (préavis 81/15) pour finalement être réactivé cette année. Il précise également que toutes les places de jeux de la Ville devront être soumises à des réfections.

Le présent préavis concerne donc une demande de crédit d'investissement de CHF 314'300.-, destiné à la réfection du chemin piétonnier le long de la Broye, de l'éclairage le desservant, à l'aménagement du parc animalier, ainsi qu'à la transformation d'une place de jeux et d'agrément.

Monsieur Stürner précise à cet effet que la place de jeux du Parc des biches bénéficie d'une visibilité plus importante que les autres place de jeux de la Ville, d'où l'importance de lui accorder l'attention voulue.

Chemin piétonnier et éclairage

En ce qui concerne la réfection du chemin piétonnier et l'éclairage de ce dernier, le présent préavis 11/17 n'a pas amené de débat de fond au sein de la commission. La commission est d'avis à l'unanimité qu'une réfection de ce passage (moitié à charge du Canton) et qu'un éclairage adéquat (lampes murales encastrées) sont des travaux nécessaires pour favoriser l'accès à la place de jeux et au Parc des biches.

Parc aux biches

En ce qui concerne la réfection du Parc aux biches, la commission prend note que l'un des deux cabanons sera détruit, car il ne correspond plus aux normes en vigueur, et que l'autre cabanon restera, quant à lui, à sa place au fond du Parc. La commission demande si le bois utilisé pour la construction du nouveau cabanon proviendra de la région de Moudon. Monsieur Fühlmann nous informe que le Service forêt fournira le bois nécessaire pour cette construction.

Il est à noter que la dimension du Parc des biches va être réduite d'environ 100 mètres carrés, au profit de la Place de jeux. À ce propos, la commission demande à qui appartient le terrain. Monsieur Fühlmann nous informe que le terrain a été légué à la Commune et que ce Parc aux biches est « une tradition » appréciée par la population moudonnoise.

La commission se questionne malgré tout sur le sens et sur l'importance d'avoir un Parc aux biches à Moudon. La commission s'est questionnée s'il ne serait pas plus adéquat d'agrandir la Place de jeux au profit du Parc des biches et/ou de diminuer le nombre des biches à quatre bêtes. La proposition de préserver le projet du Parc actuel est finalement adoptée par la commission, de même que le nombre de bêtes présentes, soit 7.

Place de jeux

En ce qui concerne la réfection de la Place de jeux, la commission remercie Monsieur Fühlmann de nous avoir donné accès à l'offre à l'un des soumissionnaires retenus par la Commune. La commission note, à regret, que cette offre ne contient majoritairement que des « attractions » en plastique, et non en bois (ex: jeux d'équilibre en bois, grandes balançoires tressées rondes type « nid d'oiseau »). Monsieur Fühlmann indique qu'il serait envisageable de demander au Service Forêt et Voirie de fournir le matériel permettant de mettre en place une structure de base allant dans ce sens de cette proposition.

En ce qui concerne le projet de jets d'eau sur cette place, celui-ci ne fait pas l'unanimité au sein de la commission. En effet, outre son coût important de CHF 38'850.-, la commission questionne la pertinence de ce projet qui ne proposerait cette animation qu'environ 12 semaines sur l'année.

Dès lors, la commission dépose un amendement sur le projet de construction de jets d'eau de la Place de jeux des points 4 et 6 des conclusions du présent préavis, et demande à la Municipalité de réinvestir ce montant pour la réfection des autres Places de jeux.

Après considération des éléments de notre rapport, la commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 11/17, excepté le projet des jets d'eau de la place de jeux ; soit la demande d'un crédit de CHF 275'450.- pour la réfection et

l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux, vous invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité no 11/17 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
1. **Autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement du chemin piétonnier du Parc aux biches, y compris de l'éclairage public, du parc lui-même, ainsi que de la place de jeux selon le préavis ;**
 2. **Octroie un crédit d'investissement maximum de CHF 117'478.- pour la partie rénovation et amélioration du Chemin des Biches, y compris de l'éclairage public ;**
 3. **Octroie un crédit d'investissement de CHF 100'892,20 TTC pour la rénovation du Parc aux biches ;**
 4. **Octroie un crédit d'investissement de CHF 57'079,80 TTC pour la réfection de la Place de jeux.**
 5. **Prend note que le total des dépenses/recettes des conclusions 2,3 et 4 sera comptabilisé au bilan des comptes d'investissement des services concernés avec solde à amortir au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en 20 ans au maximum ;**
 6. **Autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale de CHF 275'450 .- aux meilleures conditions du moment.**

Le rapporteur : Christophe Gertsch



Les membres :

Ufuk Ikitepe

Etienne Habegger

Simon Benjamin

Ronny Ghelmini